

M-25504-11

CENTRE PRÉ-ARCHIVAGE
1982 11 80
M.T.M.S.R.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE

ET Association professionnelle des physiothérapeutes du Québec
(Association "COPPS")

L'employeur et l'association accréditée reconnaissent que le présent
d'accords signé à l'échelle nationale et signé à Québec
le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation
des Affaires sociales (CPNAS) et le Conseil des organismes
professionnels de la santé (COPS) constitue la convention
collective régissant les conditions de travail des salariés
par l'accréditation accordée à l'association accréditée
le 24 septembre 1981.

CENTRE HOSPITALIER LAURENTIEN
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Le nombre de salariés régis par cette convention est de

Les parties ont signé le présent document le 3 novembre 1981

POUR L'EMPLOYEUR

POUR L'ASSOCIATION

[Signature]

[Signature]

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES
PHYSIOTHERAPEUTES DU QUEBEC

NOM DU SYNDICAT

PAR MESSENGER

'82 JAN -5 15 49

SCHEVAL & ASSOCIES
MONTREAL

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE Centre hospitalier Laurentien

(EMPLOYEUR)

234 rue Saint Vincent, Ste-Agathe, P.Q. J8C 2B8

(ADRESSE)

ET Association professionnelle des physiothérapeutes du Québec

(ASSOCIATION ACCREDITEE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 28 septembre 1981.

Numéro du dossier d'accréditation M-25504-11

Le nombre de salariés régis par cette convention est de 01

Les parties ont signé le présent document le 5 novembre 1981

POUR L'EMPLOYEUR

Michel Lavoie

POUR L'ASSOCIATION

Denique Lorette
Paul P. P.

En foi de quoi, les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs
représentants autorisés ce 5 novembre 1981 à Ste Agathe, P.Q.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES
PHYSIOTHERAPEUTES DU QUEBEC

NOM DU SYNDICAT LOCAL

CENTRE HOSPITALIER LAURENTIEN

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Monique Royette
Michel Royette

Noël Lessard